



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/22420
30 mars 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 28 MARS 1991, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer des faits ci-après, qui attestent la violation de l'intégrité territoriale de l'Iraq et un abus de toute légitimité revendiquée pour l'occupation du territoire iraquien :

1. Le 12 mars 1991, des éléments blindés des forces américaines ont pénétré dans le secteur ouest de la ville de Nasiriyah, après que des saboteurs eurent ouvert le feu sur eux avec des tirs de mortier. Ils se sont repliés sur leurs positions antérieures après avoir appris des habitants que ce n'était pas l'armée qui avait tiré sur eux mais des saboteurs.
2. Le 15 mars 1991, une unité des forces américaines a détruit trois transporteurs d'engins blindés chargés sur la route reliant Barjasiyah à Zubayr, fouillé les officiers responsables du groupe d'évacuation et confisqué leurs armes légères.
3. Le 27 mars 1991, quatre hélicoptères des forces américaines se sont approchés à une distance de 1 kilomètre du pont en direction de Nasiriyah. Ils sont restés dans le secteur pendant 15 minutes. D'après certaines informations, les forces américaines auraient arrêté un certain nombre de soldats.
4. Le 28 mars 1991, une unité blindée américaine s'est approchée à une distance de 2 kilomètres de la localité de Suq al-Shuyukh et a pris position face à la ville. Un escadron de chars s'est dirigé rapidement vers Nasiriyah par la route.
5. Le 20 mars 1991, un appareil des forces de la coalition a abattu un avion Sukhoi-22 à proximité du Collège de l'armée de l'air, à Takrit.
6. Le 22 mars 1991, deux F-15 américains ont abattu deux PC-9 dans le secteur de Kirkuk.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Abdul Amir A. AL-ANBARI